

Redacteur en chef: JOSEPH TASSE

Les manuscrits déposés, ne sont pas rendus

Edition Quotidienne: Un an, payable d'avance \$4.00; Payable dans le cours de l'année 5.00

Edition Hebdomadaire: Un an, \$1.00, invariablement payable d'avance

BUREAUX - No. 445, rue Sussex, Ottawa, et No. 70, rue Albert, Hull

Administrateur: C. D. THÉRIAULT

Les lettres et envois non affranchis sont refusés



BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des trains

Table with columns: MALLS, From, To, Time. Lists train routes to Montreal, Quebec, and other cities.

Toutes lettres enregistrées doivent être mises à la poste une demi-heure d'avance

Bureau ouvert de 8 h. à 4 h. A.M. jusqu'à 9 h. P.M. Pour ce qui regarde la livraison d'annonces...

Ottawa, 24 Nov. 1879

P. BAKER, Maître de Poste

Chemin de Fer Intercolonial, ARRANGEMENTS D'HIVER

COMMENÇANT LE 17 NOV. 1879.

Il y a, tous les jours, des trains express, à la fois pour les voyageurs et les marchandises...

Partant de la Pointe-Lévis, 8.45 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Arrivant à Trois Pivoles, 2.41 P.M.

Partant de Trois Pivoles, 8.15 A.M.

Chemin de fer Q. M. O. et O.

La route la plus courte et la plus directe entre Montréal et Ottawa

Le 12 JANVIER, les trains quitteront les dépôts d'Aylmer et Hull, comme suit:

Train de Train la Maille Express

Quitte Aylmer, 8.15 a.m. 3.35 p.m.

Quitte Hull, 9.20 a.m. 4.20 p.m.

Arrive à Hochelaga, 1.30 p.m. 3.50 p.m.

Quitte Hochelaga, 9.30 a.m. 4.30 p.m.

Arrive à Aylmer, 2.00 p.m. 9.35 p.m.

Des magnifiques CHARS SALONS sont attachés à chaque train de passage.

Tous les trains partent d'après l'heure de Montréal.

Pour billets et renseignements s'adresser au bureau, 36 rue Elgin, Ottawa, et à l'Administration générale, 19 Place d'Armes, ou au bureau pour la vente des billets, 202 rue St. Jacques à Montréal.

C. A. SCOTT, Division Ouest.

G. A. STARK, Surintendant général.

CHAS. DESJARDINS, Agent général.

5e ANNÉE

L'ALBUM DES FAMILLES

(Remplaçant le Foyer Domestique)

REVUE LITTÉRAIRE HISTORIQUE ARTISTIQUE ET BIOGRAPHIQUE

Cette Revue, spécialement destinée aux Familles, renferme 48 pages de matières à lire, double colonne, comprenant des Notices, Voyages, Causeries, Littérature, etc., etc., et elle paraît le 1er de chaque mois.

Cette publication est particulièrement destinée à propager la bonne lecture au sein des familles catholiques, et elle est rédigée par les principales plumes catholiques du pays, en vue d'éclairer et de plaire tout à la fois par une série de travaux littéraires inédits et originaux.

Un Morceau de Musique chaque mois

Le prix de l'abonnement est de \$2.00 par année, payable invariablement d'avance, ou dans les trente jours qui suivent la demande d'abonnement.

L'abonnement ne se fractionne pas: il commence avec l'année. Sur demande, on expédie une des dernières livraisons de l'Album des Familles, pour échantillon.

Dans les villes, on peut s'abonner chez les Agents spéciaux, ou par lettre adressée à M. l'Administrateur de l'Album des Familles, Ottawa.

Un moyen de faire de l'argent

L'Administration de l'Album des Familles accorde une commission de 10 par cent aux personnes qui se chargent, dans les campagnes, de lui obtenir de nouveaux abonnés.

Dans ce cas, ces personnes n'auront à nous adresser que \$1.50 pour chaque abonné ainsi obtenu, par lettre enregistrée, avec les noms et adresses des dix abonnés, auxquels nous adresserons directement l'Album des Familles, chaque mois.

Ottawa, le 20 janvier 1880.

AUX INVENTEURS!

J. COURSOLE & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois.

Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont. E. E. - Boite 98.

Librairie CANADIENNE.

F. X. MICHAUD, LIBRAIRE.

Livres d'histoire, de prières, d'école, ROMANS INTERESSANTS, Objets de piété, de fantaisie, images, etc., etc.

F. X. MICHAUD, RELIEUR ET REGLEUR.

Livres de comptes de toute espèce et de toute dimension, cahiers pour les écoles, etc., etc., etc.

Vieux livres et musique reliés avec goût et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Une visite est sollicitée.

F. X. MICHAUD, 29 et 35 Rue DUKE, CHAUDIÈRES.

6 septembre 1879.

Alex. Mortimer, Papeterie, Bellure, Manufacture de livres de comptes, Gravure sur pierre et sur cuivre, IMPRIMERIE.

O. V. GRÉBEND, Directeur du département lithographique.

Ordres exécutés avec promptitude et de la manière la plus soignée.

ALEX. MORTIMER, 104, 106 et 108 Rue SPARKS, Ottawa, 22 juillet 1879.

Merveilleuse invention. LITHOGRAM PATENTÉ DE JACOB

Brevet le 16 juillet 1879.

TEMPS, ARGENT ET TRAVAIL DE SAUVÉ.

10 impressions à la minute. Au-dessus de 50 impressions à la fois.

Presses, rouleaux, tampons ou batteries sont inutiles. Le procédé est si simple qu'un enfant peut le travailler.

Indispensable pour Syndics officiels, Avocats, Architectes, Géomètres, Banquiers, Marchands et autres.

Ces appareils sont de la dimension des cartes postales, des billets, des lettres et papiers d'affaires, et coûtent respectivement \$2.50, \$5, \$7, et \$9.

J. M. JACOB, Breveté, 457 rue Saint-Paul, Montréal, EN VENTE CHEZ

James Hope et Cie, AGENTS à OTTAWA, Ottawa, 20 août 1879.

Napoleon Audette, BARBIER COIFFEUR, No. 256 1/2 RUE WELLINGTON, VIS-A-VIS

L'Hotel "Royal Exchange."

CIGARES, Tabac et Pipes de première qualité constamment en mains.

Ottawa, 26 Dec. 1879.

R. C. W. MacQUAIG, Syndic Officiel pour la Cité d'Ottawa et le Comté de Carleton.

Bureau - No. 66 Rue Sparks, Ottawa, 29 janvier 1879.

J. Brewer, ENCANTEUR, 143 RUE SPARKS 143, Ottawa, 11 juillet 1879.

P. LARONTE, Comptable et agent général, Syndic officiel pour le comté de Carleton et la cité d'Ottawa, AGENT POUR

La compagnie d'assurance contre le feu "Western."

La compagnie d'assurance "Quebec."

La compagnie d'assurance "Lancashire."

La compagnie d'assurance "Standard Life."

La ligne de steamers "Anchor."

Bureau, 161 rue Sparks, Ottawa, Ottawa, 18 août 1879.

T. RAJOTTE, Syndic officiel, Pour le comté de Carleton et la ville d'Ottawa, Comptable et Collecteur, Bureau - 64 rue Wellington, Ottawa, Ottawa, 14 août 1879.

DEMEGEMENT, F. DUHAMEL, désire informer ses nombreux amis et le public, en général, qu'il a transféré son état au MARCHÉ DU QUARTIER HY, étal "B", si-devant occupé par J. Cassidy, où il tiendra constamment un approvisionnement de

Viandes de toutes sortes DANS LA MEILLEURE CONDITION.

Reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu par le passé, il espère que ses pratiques lui continueront leur patronage dans son nouvel établissement.

Ottawa, 11 Nov. 1879.

Chapeaux du Printemps, TOUTES SORTES DE CHAPEAUX DU PRINTEMPS REÇUS TOUS LES JOURS, CHEZ GEORGE SIMMS, 595 Rue Sussex.

L'On Nettoie et Repasse les CHAPEAUX DE FEUTRE, Ottawa, 1er avril 1879.

Wm HOWE, Peintre, Doreur, Vitrier, Tapissier, etc., Importateur et marchand de Tapisseries et de decors, Peinture, huile, vitres, mastics, vernis, etc. Ottawa, 22 octobre, 1879.

GIBIER ET POISSON, On trouvera toujours l'Ami Moise à son Magasin, au Marché nord du Quartier By, de même que son représentant dans le Marché Wellington, avec un approvisionnement complet de Poissons et de Gibiers de toutes sortes, qu'il vend comme par le passé à des prix très réduits.

MOISE LAPONTE, Ottawa, 26 Dec. 1879.

AGENT, LISEZ CECI A VENDRE OU A LOUER

FOUR DE BOULANGER, De 1ère classe, Avec plusieurs maisons d'habitation, cours et écuries, situé dans la Cité de Hull. S'adresser à FRANÇOIS BRAZEAU, Plâtrier, 32 rue Kent, Hull.

AVIS, Est par le présent donné que demandé a été faite sous l'autorité de la section 16, chap. 34 des Statuts Révisés, pour prolonger au-delà de la limite de temps pour laquelle les baux ont été accordés, les lettres patentes portant la date du vingt-troisième jour d'août 1866, accordées à John Lamb pour une nouvelle turbine à aubes, Ottawa, 23 février 1880.

MARCHANDISES SÈCHES, AU Magasin Populaire, DE A. D. RICHARD, COIN DES RUES DE L'ÉGLISE ET CUMBERLAND, OTTAWA, M. Richard a toujours un assortiment des plus variés et des plus complets qu'il offre aux prix les plus raisonnables. Ottawa, 20 octobre 1879.

ASSURANCE CONTRE LE FEU, ROYALE D'ANGLETERRE, ACTIF, \$19,000,000.

Le Soussigné est préparé à accepter, des RISQUES CONTRE LE FEU, aux taux les plus réduits sur toutes descriptions de propriétés, et est d'usage d'assurance.

LE SOUSSIGNÉ EST AINSI L'AGENT DE LA Compagnie Canadienne "Trust and Loan," Argent à prêter sur Propriétés Foncières en ville et à la campagne, dans les provinces de Québec et d'Ontario. En toutes sommes voulues. T. M. CLARK, Agent, Coin des rues ELGIN ET WELLINGTON, Ottawa, 28 mars 1879.

James Mitchell et Cie, Prenant la liberté d'annoncer qu'ils sont devenus les acquéreurs du siège d'affaires et de l'établissement de la ci-devant compagnie MORRISON, McKEAN ET CIE., pour la confection en gros de biscuits et pâtisseries, 66 rue York, Ottawa, et y font exécuter des changements et des améliorations qui les mettront sur un pied de concurrence avantageuse avec les premières maisons de la Province, tant pour la qualité des produits que pour les conditions de vente, et, conséquemment, ils font appel avec confiance au commerce en demandant une part de son patronage.

Aucune demande de terre ou exemption de taxe ne sera déclinée, bien que nos dépenses soient considérables.

Notre boulangerie au No. 146 rue Bank, a toujours le patronage de ceux qui aiment le pain de première qualité.

J. MITCHELL ET CIE., 146 Rue Bank, et 66 Rue York, Ottawa, 27 janvier 1879.

CHÉMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

DES SOUMISSIONS pour une seconde section de cent milles, A L'OUEST DE LA RIVIÈRE-ROUGE, seront reçues par le soussigné jusqu'à lundi, le 29 mars prochain.

Cette section s'étend d'un point formant l'extrémité du contrat 48, près de la frontière ouest du Manitoba, jusqu'à un endroit à l'ouest de la vallée de "Bird Tail Creek."

Les soumissions devront être faites sur des blancs imprimés que les entrepreneurs pourront obtenir le ou après le 1er jour de mars prochain, dans les bureaux de l'ingénieur du Pacifique, à Ottawa et à Winnipeg.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire, Département des chemins de fer et de canaux, Ottawa, 11 février 1880.

La limite de temps pour la réception des soumissions ci-dessus, est prolongée jusqu'à VENDREDI, à midi, le 9 AVRIL prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire, Département des chemins de fer et de canaux, Ottawa, 22 mars 1879.

CHÉMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, Soumissions pour matériel roulant.

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année:

20 locomotives de première classe, ou wagons, selon que pourra l'exiger le département.

20 wagons de seconde classe.

3 wagons d'express ou de bagages.

3 wagons de poste et wagons voyageurs.

240 wagons de fret couverts.

100 wagons de fret découverts.

2 charriots pour le déblayage de la voie.

2 charriots à neige.

2 charriots en saillie.

40 wagons d'équipement.

Le tout devra être manufacturé dans la Province du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William dans la province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 1er jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications et autres détails.

Le soussigné reçoit les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire, Département des chemins de fer et de canaux, Ottawa, 7 février 1880.

A Vendre ou à Louer, Cette magnifique maison double en briques, couverte en fer-blanc, contenant onze appartements, avec privés et chambre de bain, No. 65 rue Saint-Patrick, Superficie terrain de villa de 100 pieds de front sur 160 pieds de longueur, borné en arrière par la rivière Rideau. Grandes écuries et hangars. Pour être vendue ou louée à bien bon marché. Aussi, diverses autres propriétés dans différentes parties de la ville. Pour les conditions, s'adresser à J. L. OLIVIER, Secrétaire-Trésorier de la société de Construction Canadienne, rue York, Ottawa, 26 février, 1880.

FEUILLETON

LA

Route de l'Âme!

PAR

RAOUL DE NAVERY

(Suite)

Elle s'agenouilla à ses pieds sur un coussin, écarta ses doigts entre lesquels filtraient des larmes, et lui tendit son front.

Madame Bellefleur attira Coelia sur son sein, et l'y garda longtemps pressée.

— Tu ne m'en veux donc pas? demanda la femme du banquier.

— Je n'en ai pas le droit.

— Cependant, je t'ai causé une vive peine?

— Oui, répondit Coelia d'une voix contenue.

— Pauvre, pauvre aimée! murmura madame Bellefleur, tu ne peux deviner ce que ce refus m'a coûté tout à l'heure.

— Il était si facile d'accepter.

— Tu crois... assied-toi là, Coelia, et écoute-moi... Je pourrais te dire que l'expression de ma volonté doit te suffire... J'aurais peut-être de la sorte, s'il s'agissait d'une fille moins soumise, moins respectueuse... Mais la confiance que je vais te faire deviendra le premier jour obligatoire... J'aime mieux t'apprendre tout de suite une vérité si cruelle qu'elle m'arrache des larmes... Quand j'ai repoussé la demande affectueuse de Léonie, tu as cru à un caprice de ma part...

— Caprice? non...

— Ma chérie, je ne t'ai point permis de devenir la marraine du fils de ton amie, parce que cela est impossible.

— Mais pour quelles raisons?

— Connais-tu les obligations que ce titre impose?

— Certainement, je les connais, répondit Coelia en riant. D'abord, usant de mon droit, j'eusse donné mon nom à ce petit ange: Coelia! c'est fort joli, et cela repose le cœur en faisant songer au ciel bleu...; puis j'aurais eu pour tâche, pendant plus d'une année, de lui broder des béguins, des bavettes, des brassières, et de tricoter des chaussons de poupée pour ses pieds roses.

— Il aurait fallu accompagner ton filleul à l'église.

— Les églises ne me font pas peur... J'en connais de fort belles. L'année dernière, je suis allée entendre au Panthéon la magnifique oratorio des Sept paroles, et j'en suis revenue ravie... Pourquoi supposes-tu que cela m'effraierait d'entrer dans une église?...

— Ce n'est pas tout... poursuivait madame Bellefleur, en évitant de répondre à Coelia, on aurait exigé de toi la promesse de sacrifier cette petite créature, et au besoin de remplacer sa mère...

— J'aime les enfants... dit Coelia d'une voix douce, j'aurais prêté ce serment sans regret.

— Et puis, ajouta la femme du banquier, il aurait fallu réciter des prières, et tu n'en sais pas...

— J'ai bonne mémoire, je les apprrends.

— Sans doute, comme un étranger mettant le pied sur le sol d'une autre patrie retient quelques mots indispensables, sans avoir la prétention de parler et de comprendre la langue du pays qu'il traverse...; tu aurais récité ta leçon, sans savoir quelle application tu en faisais faire des paroles sublimes que se trouvaient sur tes lèvres, avant d'avoir éclairé ton esprit et réchauffé ton cœur. Tu aurais menti au prêtre, menti à Dieu, car tu aurais dit: "Je crois" sans avoir la foi dans ton âme, et prêt le serment d'une chrétienne sans être marquée du signe de la foi.

— Que veux-tu dire? demanda Coelia avec étonnement.

— Tu n'es pas chrétienne! répéta madame Bellefleur.